

l'intérieur de la demeure de son époux, ira sur la place publique prendre part aux luttes électorales, et donner son vote en faveur du candidat de leur choix. A coup sûr, une telle loi n'a pu être passée que par des vieux garçons ou des vœufs, à qui l'âge avancé ne permet plus de convoler à de nouvelles noces ; car jamais un époux qui aime et respecte son épouse, et qui la regarde comme la mère de ses enfants, ne voudrait l'exposer à une telle ignominie.

Oh ! femmes canadiennes, vous si modestes et si respectables, que diriez-vous, si vos maris portaient l'oubli du devoir jusqu'à exiger un acte aussi dégradant de votre part ? Ne seriez-vous pas animées d'une sainte indignation, et ne le suppliez-vous pas à genoux de ne pas couvrir vos enfants de deshonneur ?

Pourtant, il existe des individus parmi nous qui ont tellement perdu le sens moral, qui sont tellement pris de vertige, qu'ils seraient prêts à nuire notre sort à celui de tels voisins, et à les singer en tout.

La guerre est imminente entre la France et la Prusse. Les dernières nouvelles européennes sont des plus alarmantes. Les relations diplomatiques sont tellement tendues partout, qu'un coup d'épée suffirait pour les briser toutes, et précipiter les états et les empires les uns sur les autres.

CORRESPONDANCE.

Boissons alcooliques et leurs falsifications.

DÉDIÉ À M. LE GRAND VICAIRE A. MAILLOUX.

(Suite.)

II

Dans mon dernier écrit je vous ai fait connaître la composition du *gin* à l'état de pureté, et je vous ai donné une analyse d'un échantillon de cette liqueur qu'on avait eu soin de falsifier. Parlons maintenant du *brandy*. Le *brandy* est le produit de la distillation du vin. Fraîchement préparé, c'est un liquide incolore ; on reconnaît qu'il est vieux à cette couleur d'ambre que lui communique le bois des tonneaux dans lesquels il a séjourné longtemps ; mais prenons garde, ne nous hâtons pas trop. Cette couleur du *brandy* ne veut rien dire dans la plupart des cas, pour l'excellente raison qu'on sait donner cette couleur au *brandy* le plus récemment préparé. Beaucoup de marchands de boissons alcooliques colorent en effet le *brandy* à l'aide de substances étrangères et vous soutiennent ensuite avec un sang-froid des plus imperturbables que la liqueur qu'ils vous vendent, comporte bien des années d'existence ; il faut bien les croire, ils ont une éloquence si persuasive, et puis les faits ne sont-ils pas là ? Voyez, Messieurs, voyez comme cette liqueur est vieille, regardez sa couleur ! Ce sont les tonneaux dans lesquels elle a séjourné depuis des années qui la lui ont donné. Croyez-moi, nous n'en avons que très-peu de cette qualité." Vous achetez la liqueur, tout étonné encore de ne la pas payer plus cher ; il y en a si peu de cette qualité ! Soit dit entre nous que la quantité n'influe en rien sur la qualité : chaque pratique entend toujours cette même phrase : " Croyez-moi, nous n'en avons que très-peu de cette qualité ! " et, chose étonnante, la quantité toute minime qu'elle puisse être, ne diminue jamais, et pourtant le marchand vend sa liqueur. C'est inconcevable, me direz-vous ; c'est bien facile à expliquer, je vous assure, et vous savez tout

aussi bien que moi quelle est maintenant l'explication la plus satisfaisante que l'on puisse donner de l'existence du fait en question. Passons outre, nous reviendrons peut-être sur ce sujet un peu plus loin. L'odeur particulière, que l'on connaît au *brandy* est due, tout aussi bien que sa saveur, à la présence d'une huile volatile obtenue du fruit de la vigne. Mais encore une fois l'odeur et la saveur ne peuvent pas être invoquées ici en faveur d'une boisson alcoolique ; l'odeur, la saveur et la couleur sont des caractères physiques, mais ce sont des choses qu'on peut facilement obtenir, qu'on peut facilement donner à une liqueur qu'on a intérêt de falsifier. Et d'ailleurs, qu'on ne l'oublie point, la falsification la mieux entendue consiste précisément à donner à la liqueur qu'on falsifie tous les caractères *physiques* de la liqueur véritable, de la liqueur à l'état de pureté. On ne doit donc pas ajouter une grande confiance à ces caractères physiques, puisque l'on voit des liqueurs possédant absolument les mêmes caractères physiques, quoiqu'elles n'aient pas du tout la même composition. Il y a peut-être un moyen de savoir si la liqueur que l'on achète est pure ou non. — Oui ? et quel est donc ce moyen ? — Mais chaque bouteille de la liqueur en question ne porte-t-elle pas le cachet et le nom de celui qui prépare cette liqueur ? Et lorsque le nom est recommandable, lorsque c'est un nom bien connu, et lorsque le cachet est authentique, ne peut-on pas alors ajouter foi aux propos du marchand qui veut nous inspirer une *légitime* confiance ? — Soit ; mais cette authenticité du cachet, qui vous la garantira ? — Vous n'ignorez pas, je suppose, que certains marchands (et le nombre en est plus considérable qu'on ne se l'imagine communément) importent directement d'Europe les étiquettes dont ils ont besoin pour les différentes boissons fabriquées souvent bien loin du pays dont vous voyez apparaître le nom sur l'étiquette en question. Les étiquettes, tout aussi bien que les caractères physiques, ne doivent donc pas inspirer une confiance aveugle, illimitée.

Alcool.....	50 à 60 Ojo
Matières solides.....	12
Acides.....	1 grain par once
Sucre.....	0 ou traces.

Parkes qui donne ces chiffres ajoute que si l'on trouve du sucre dans le *brandy* il faut nécessairement que cette substance ait été ajoutée à la liqueur, puisqu'à l'état de pureté, le *brandy* n'en doit pas contenir.

Examinons maintenant l'échantillon de *brandy* que j'ai devant moi. L'étiquette porte l'inscription suivante : *Old Brandy Cognac. The united Vineyard proprietors. Louis Salignac. Manager late G. Salignac.* Sur un des coins de l'étiquette brille l'effigie de Sa Majesté l'Empereur des Français avec ces mots " *Napoléon III Empereur.* " C'est une médaille dont le revers laisse voir les trois premières lettres du mot Paris ; ce n'est pas tout. Il y a médaille et médaille, et on comprend qu'une médaille de 4ème classe est loin de valoir une médaille de première classe. Mais comme j'ai demandé le meilleur *brandy* qu'il y avait dans le magasin, on s'est empressé de m'en offrir une bouteille portant une étiquette marquée à son coin d'une médaille de première classe. Le revers de la médaille nous laisse donc encore lire ces deux mots. " *First Class.* " Avouons qu'il y a de quoi nous inspirer une légitime confiance ; mais abondance de biens ne nuit pas, aussi ne soyons pas surpris de rencontrer une seconde médaille portant inscription : " *1862 Londini Honoris Causa.* " Le revers de cette médaille n'accuse aucune autre inscription du moins dans sa partie visible à l'œil nu.

Donnons maintenant la proportion de quelques-uns des composants de cette liqueur qui se présente ainsi aux yeux du public avec son pompeux appareil de recommandations sans fin.